

Fiche n° 5:

Les pistes générales de financements

I – Les aides publiques.

1/ les services de l'Etat

a) les ministères et leurs opérateurs

- Le Ministère de la Culture et de la Communication :
Département des Affaires Internationales.
- Le Ministère de l'Education Nationale, Délégation aux
Relations Internationales et à la Coopération.
- Les ambassades françaises à l'étranger : Services de
Coopération et d'Action Culturelle (SCAC).
- L'Agence française de Développement (AFD)
- L'Institut Français (ex-Cultures France)

b) les services déconcentrés

- La DRCS (Délégation Régionale de la Cohésion Sociale)
- La DDCS (Direction Départementale de la Cohésion
Sociale)
- La DAREIC (Délégation Académique aux Relations
Européennes, Internationales et à la Coopération).
- La DRAC (Affaires Culturelles)

2/ les collectivités territoriales

a) la région

- Unité Affaires Internationales et Européennes
- Animation sociale des quartiers

b) le département

- Les différents services départementaux selon le
domaine d'action du projet (Direction Culture /
Direction Education/Direction Sport/Direction de
l'Aménagement/ Direction des Espaces Verts...)

c) les communes

- Services Vie Associative, Jeunesse ou Relations Internationales.

3/ les organismes publics ou gérant des fonds publics

- L'agence Française de la Francophonie
- La Caisse des Dépôts et Consignations, mission pour la solidarité
- L'Office Franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ)
- L'Office Franco-québécois pour la Jeunesse
- L'Association Française d'Action Artistique (AFAA)
- La Guilde Européenne du Raid
- Le Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire (FONJEP)
- Le Forum des organisations de solidarité internationale issues des migrations (FORIM)
- Programme Solidarité Eau (pS-Eau)

II – Les organismes internationaux.

- L'Union Européenne
- L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)
- Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (Unicef)
- L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)
- Haut Commissariat aux Réfugiés (HRC)
- ...

III – Les aides privées.

- Les fondations et comités d'entreprises.